



Cdd sans termes précis et retour a temps partiel

Par **finlor**, le **07/12/2011** à **00:03**

Bonjour,

Je suis en CDD sans termes précis depuis février. La personne La durée était "pendant tout le besoin de remplacement de madame X..."

Cette personne est revenue à temps partiel (20%) en juillet et j'ai conservé mon 100% malgré tout mais je n'ai résigné aucun contrat ni avenant. Seulement un courrier m'informant du retour de la personne et la durée de son mi temps (jusqu'en décembre)

Puis je considérer que le terme du contrat est échu puisque la personne est revenue ou le besoin persiste il ?

Je souhaite signer un CDD en janvier comment le rompre ? Dois je considérer que le terme est déjà arrivé et que mon contrat est par conséquent caduque ou dois je signer un avenant avec une date de fin ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **07/12/2011** à **00:19**

Bonjour,

Il est vrai que dans ce cas la situation est particulière mais pour de toute façon puisque l'employeur vous a avisé que le remplacement se terminerait en décembre, cela vous laisse la possibilité de signer un autre contrat pour janvier...

Par précaution, vous pourriez demander à l'employeur de conclure un avenant avec un terme précis...

Par **finlor**, le **07/12/2011** à **12:22**

Merci pour la réponse très rapide.

Toutefois je me suis mal exprimé, je souhaite signer un CDD de 3 ans dans [s]une autre

structure [/s]et par conséquent finir [s]mon cdd a terme imprécis[/s] dès que possible.

Du coup, mon employeur n'est pas disposé à signer d'avenant car je souhaite partir et qu'il a peur de ne pas retrouver quelqu'un rapidement (motif officiel mais officieusement c'est pour ne pas me rendre service car je suis prêt a rester 1 mois en attendant).

En effet je n'ai pas de date officielle de fin sur mon contrat et je ne sais pas comment l'achever rapidement afin de changer de travail.

De plus, mon employeur me dis que je suis encore lié à lui tant que la personne remplacée n'est pas revenue à 100%. Est ce le cas (alors qu'elle effectivement revenu à 20% et que je suis toujours à 100% sur le poste ?)

Cette partie du contrat est très très floue pour moi, je ne sais pas si l'objet peut être considérée comme remplie ou pas...

Cordialement,

Par **P.M.**, le **07/12/2011** à **12:38**

Bonjour,

Je me doutais un peu que c'était pour conclure un autre contrat dans une autre structure car sinon le sujet ne se justifiait plus du tout...

Vous avez quand même bien une lettre comme quoi le CDD se terminait en décembre alors il faudrait savoir si vous êtes prêt à rester jusqu'à fin décembre comme vous le suggérez ou voulez partir avant...

Votre employeur a même tort puisque le CDD de remplacement à terme imprécis va jusqu'au retour de la personne absente et il n'est pas précisé que c'est à 100 % et s'il avait au contraire voulu se passer de vos services, il aurait pu tout autant le justifier par le dit retour même si c'était à temps partiel en tout cas, ce sera apparemment le cas en janvier qu'elle reprendra son poste à temps plein...